

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19h00  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance  
**22 septembre 2026**

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, François Jamrot, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Guillaume Legrand.

En exercice : 29  
Présents : 25  
Pouvoir : 1

Excusés : Catherine Letellier, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Quentin Blanchard,

Votants : 26

Pouvoirs :  
Catherine Letellier a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Monsieur Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026\_09\_19

### REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner et de recruter des personnes chargées du recensement de la population, agents recenseurs, pour la campagne 2027 et prévoir leur rémunération.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des agents vacataires pour effectuer les missions d'agent recenseur, pour une durée d'un mois, du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Il est également proposé aux membres que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur une base de 15/35<sup>ème</sup> (temps non complet) au grade d'adjoint administratif échelon 1 (IB 367 / IM 366),
- 100 € brut pour les frais de transports,
- 100 € brut pour la tournée de reconnaissance du secteur (district),
- 25 € brut par séance de formation suivie,
- Prime de résultat allant de 250 € brut à 750 € brut selon le nombre de dossiers effectués,
- 50 € brut par tranche de 20 logements supplémentaires pris à un autre district.

VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération DEL2026\_07\_10 portant recrutement de 15 agents recenseurs,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter des agents vacataires pour répondre à un besoin ponctuel de la collectivité, à savoir le recensement de la population prévue en 2027.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de fixer la rémunération de chaque agent vacataire sur la base d'un temps non complet 15/35<sup>ème</sup>, sur le grade d'adjoint administratif échelon 1 (IB 367 / IM 366), ainsi que les frais divers et autres primes évoquées.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Jérémie ROSEAU

